

La politique énergétique à la merci d'un décret fantôme

Elsa Bembaron

C'était le 31 juillet. Le décret de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) était signé par les ministres en charge du dossier (Marc Ferracci à l'Industrie et Agnès Pannier-Runacher à la Transition écologique), prêt à être publié. Annoncée le 1^{er} août, reportée au 5 août, sa publication est imminente. Enfin ! Le texte a déjà deux ans de retard, puisque conformément à ses engagements européens, la France aurait dû s'en doter en juin 2023, à la suite des deux précédentes PPE. Les dirigeants du secteur l'attendent avec une impatience non dissimulée. Mais leurs espoirs sont rapidement douchés. Les jours passent et rien.

Officiellement, François Bayrou a préféré attendre, pour poursuivre les consultations autour d'un texte qui n'en finit plus de faire polémique, notamment sur l'avenir des éoliennes et des installations photovoltaïques. Officieusement, c'est moins glorieux. Le gouvernement misait sur la torpeur estivale pour publier discrètement un texte qui a déjà fait l'objet de quatre années de consultations. La torpeur estivale l'a rattrapé : l'imprimeur chargé du *Journal officiel* ne pouvait pas tenir les délais impartis – le 1^{er} août étant un vendredi, veille de week-end et de grands départs en vacances. Ce qui a laissé le temps aux opposants qui avaient eu vent de l'affaire de se mo-

biliser, poussant Matignon à remiser une fois de plus la PPE dans un placard. Début septembre, nouvelles rumeurs : le texte serait prêt à être publié, dans une sorte de dernier baroud du gouvernement Bayrou, juste avant le vote de confiance. Devant une nouvelle levée de boucliers, retour au placard dudit texte.

Loin du compte

Les industriels, eux, le réclament à cor et à cri parce qu'ils ont besoin de visibilité, de programmer sur cinq, dix voire quinze ans et plus leurs investissements. Parce que la trajectoire de décarbonation de la France dépend aussi de sa capacité à produire davantage d'électricité, pour consommer moins de gaz et de pétrole – et au passage gagner en souveraineté. Si l'objectif fait à peu près l'unanimité, les moyens à mobiliser pour y parvenir sont sujets à débats, voire à de violentes passes d'armes politiques. Le RN et une partie des LR sont radicalement opposés à l'ajout de nouveaux parcs éoliens et veulent ralentir le développement du solaire, quand la PPE prévoit la poursuite du développement des renouvelables. Ses détracteurs ont partiellement été entendus, les objectifs de production à horizon 2025 ayant été corrigés au printemps, même si le moratoire demandé sur les nouvelles installations n'est pas à l'ordre du jour.

Moins de renouvelables, plus de nucléaire. Mais en s'opposant à la PPE, les défenseurs du nucléaire fragilisent

aussi le programme prévoyant la construction de 6 réacteurs EPR 2, voire de 14 si la décision était prise en fin d'année. Las, aujourd'hui, le texte en vigueur est celui de la PPE 2, qui prévoit la fermeture de 14 réacteurs ! On est loin du compte. Certes, il faudrait des décrets d'application pour que cette épée de Damoclès prenne forme et pour l'heure, aucune formation politique ne les réclame. Mais en ces temps incertains, nul ne peut jurer que cela n'arrivera jamais. Pour éviter les mauvaises surprises, les entreprises présentes dans la production d'électricité nucléaire et/ou renouvelable, via leurs fédérations, s'étaient mobilisées mi-juillet pour demander une publication de la PPE. En vain.

Les opposants politiques au texte veulent un débat parlementaire. Un début de solution leur avait été apporté avec une proposition de loi portée par le sénateur LR des Vosges Daniel Gremillet. Elle devait apporter le cadre législatif au décret et lever les derniers obstacles à la publication de ce dernier. Nouveau loupé. Son examen en première lecture à l'Assemblée nationale a tourné au fiasco avec l'ajout d'amendements plus ou moins irréalistes. Elle devait y revenir en deuxième lecture le 23 septembre. Il n'en sera rien, en raison du calendrier politique. L'urgence étant à la loi de finances, nul ne peut dire quand – voire si – la PPL Gremillet reviendra devant les députés. Un cruel retour à la case départ pour les acteurs du secteur. ■